

Modification simplifiée n° 2 du PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS DE PUBLICATION

Par délibération en date du 8 mars 2017, le conseil municipal de la commune de MORESTEL a lancé la procédure de modification simplifiée n° 2 du PLU et fixé les modalités de mise à disposition du public, qui se déroulera du 24 mars 2017 au 24 avril 2017 inclus.

Le dossier est tenu à la disposition du public :

- A la Mairie de MORESTEL aux jours et heures d'ouverture.
- A la Sous-Préfecture de LA TOUR DU PIN – Bureau des Affaires Communales.

Un exemplaire de cette délibération est affiché en Mairie.